

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 6 mai 2013 20h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : EDES BERGER, CHARLINE CHABOT ET GILBERTE POTVIN
 MONSIEUR : ROGER DURETTE

AINSI QUE MME CLAIRE SÉNÉCHAL, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

ABSENTS : MME GÉRALDINE CHRÉTIEN ET M. GILLES DEMEULES

Après vérification du quorum et la prière, le maire déclare la session ouverte.

69-05-2013 : ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté en ajoutant au point 13.1 : Engagement de personnel pour l'été – Subvention salariale

1. Prière, vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2013
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Demande de dons
7. Rapport semestriel
8. Avis de motion règlement # 2013-04 – Règlement concernant les limites de vitesse
9. Chemin double vocation
10. Prolongement du contrat de collecte des déchets et de collecte sélective porte-à-porte et lancer un nouvel appel d'offres
11. Demande modification à la Loi concernant les compétences des municipalités en matière de production et de vente d'énergie à des édifices publics via un réseau de chaleur alimenté à la biomasse forestière
12. Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. Engagement de personnel pour l'été – Subvention salariale
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

70-05-2013 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 8 AVRIL 2013

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2013.

71-05-2013 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Amqui BMR (ent. équipement)	9.57 \$
Atelier d'usinage André Jean (ent. équipement)	47.82 \$
Carol Potvin (ent. équipement)	57.48 \$
Carquest (ent. équipement)	340.47 \$
Centre du Camion JL (ent. véhicule)	160.57 \$
Claire Sénéchal (frais de déplacement)	15.00 \$
Conciergerie d'Amqui (cueillette avril)	1 302.69 \$
Didier Automobile (ent véhicule)	483.19 \$
Équipements Sigma (Ent. et réparation équipement)	390.41 \$
Excavation Sylvain Harvey enr. (Ent.et réparation véhicule)	68.99 \$
Garage Coop d'Alberville (essence)	206.63 \$
<i>Hydro Québec</i>	<i>284.04 \$</i>
La Coop Matapédienne (pièces et accessoire, ent. équipement)	51.15 \$
La Matapédienne SEC (Ent. Véhicule)	39.38 \$
Lettrage Allard (ent. Véhicule)	34.49 \$
Librairie Impérium (livres biblio)	159.29 \$
Lorraine Harvey (ménage avril)	25.00 \$
Martin Landry (cellulaire janv a mars)	300.00 \$
Mécano Mobile (ent. équipement)	589.66 \$
<i>Postes Canada (bulletin)</i>	<i>23.03 \$</i>
Remise employeur fédéral et provincial (avril)	4 840.24 \$
Ressources Naturelles et faune	4.00 \$
Sabrina Raymond (frais de déplacement, fourniture biblio)	45.51 \$
Soudure mobile (pièces et accessoire, ent. équipement)	67.06 \$
Services Kopilab (contrat de service du 24/01/2013 au 24/04/2013)	216.11 \$
<i>Telus</i>	<i>188.86 \$</i>
Ville d'Amqui (quote-part piscine)	469.00 \$
Ville de Causapscal (location dégeleuse)	245.08 \$
TOTAL DES COMPTES	10 664.72 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

72-05-2013 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

73-05-2013 : DEMANDE DE DONS

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'accepter et de payer les demandes de dons suivantes:

La Société d'Alzheimer du Bas-St-Laurent :	25 \$
Fondation Canadienne du rein :	25 \$
Fondation du centre hospitalier de Rimouski :	25 \$

Et de refuser la demande de dons suivante :

Mercredi de l'Oratoire

74-05-2013 : RAPPORT SEMESTRIEL

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement d'accepter le rapport semestriel en date du 30 avril 2013.

RECETTES

Taxe foncière	122 136.24 \$
Paiement tenant lieu de taxe	642.30 \$
Autres recettes sources locales	14 206.60 \$
Autres services rendus	2 072.00 \$
Transferts inconditionnels	48 812.56 \$
Transferts conditionnels	7 717.40 \$
Taxes d'accises	

TOTAL DES RECETTES 195 587.10 \$

DÉPENSES:

Administration générale	41 839.28 \$
Sécurité publique	21 478.74 \$
Transport	65 157.27 \$
Hygiène du milieu	13 418.27 \$
Urbanisme	13 925.70 \$
Loisirs et culture	4 615.31 \$

Frais de financement 5 156.50 \$

TOTAL DES DÉPENSES 165 591.07 \$

75-05-2013 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #2013-04 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

Avis de motion est donné par Mme Edes Berger, conseillère, voulant que le règlement numéro 2013-04 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. L'adoption de ce règlement vise les limites de vitesse dans la municipalité.

76-05-2013 : CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont fourni, à la demande de la Municipalité d'Albertville, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Année	Nom chemin	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/AN
2013	Chemin Matalik	9.18 Km	Bois	1 388

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Roger Durette, appuyé par Mme Gilberte Potvin, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité d'Albertville demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné (s) et ce, sur une longueur totale de 9.18 km.

77-05-2013 : PROLONGEMENT DU CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS ET DE COLLECTE SÉLECTIVE PORTE-À-PORTE ET LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES

- Attendu** que le contrat actuel de collecte des déchets et collecte sélective porte-à-porte avec l'entreprise Conciergerie d'Amqui vient à échéance le 31 mai 2013;
- Attendu** qu'il est nécessaire de renouveler ce contrat avant l'implantation de la collecte des matières organiques prévue en 2014;
- Attendu** que l'entrepreneur accepte d'excéder la période maximale prévue au devis aux mêmes conditions que les prolongements précédents;

Il est proposé par Mme Charline Chabot, appuyé par Mme Edes Berger et résolu ce qui suit :

- Le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution ;
- La municipalité d'Albertville autorise le prolongement du contrat de collecte des déchets et collecte sélective porte-à-porte / Secteur Est conclu en 2008 avec l'entreprise Conciergerie d'Amqui pour une période supplémentaire de 9 semaines se terminant le 3 août 2013;
- Le montant du contrat ainsi prolongé est ajusté selon la clause d'ajustement des prix de base de l'annexe IV du devis pour la durée du prolongement de neuf semaines
- De mandater la MRC de La Matapédia afin de demander des soumissions publiques pour renouveler ce contrat jusqu'à la fin de l'année 2014

78-05-2013 : DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI CONCERNANT LES COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE À DES ÉDIFICES PUBLICS VIA UN RÉSEAU CHALEUR ALIMENTÉ À LA BIOMASSE FORESTIÈRE

- Considérant** que les municipalités d'Albertville, Sayabec, St-Irène, St-Léon-Le-Grand et St-Vianney de même que la MRC de La Matapédia (pour le parc régional de Val-d'Irène) ont présenté un projet collectif pour l'implantation de 6 chaufferies à la biomasse forestière qui prévoit la construction de réseaux de chaleur afin de chauffer des édifices publics sur leur territoire respectif qui sont propriété de différents organismes publics ou sans but lucratif (municipalités, commissions scolaires, fabriques, gestionnaires d'édifices à logement social, coopératives de services de proximité, etc.).
- Considérant** que la réalisation des 6 projets générerait des investissements de l'ordre de 3 227 000 \$, procurerait des économies de 95 300 \$/an en plus réduire l'émission des gaz à effet de serre de 644 tonnes/an;
- Considérant** que le projet collectif a reçu la confirmation d'une aide financière du Fonds Municipal Vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

- Considérant** que certains de ces projets ont également reçu la confirmation d'une aide financière du Bureau de l'Efficacité et de l'Innovation Énergétiques (BEIÉ) du ministère des Ressources naturelles du Québec dans le cadre du programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage et que certains autres sont admissibles à cette aide financière et voie de l'obtenir;
- Considérant** que les réseaux de chaleur dont plus de la moitié de l'énergie produite pour le chauffage est acheminée à des bâtiments institutionnels, commerciaux ou religieux sont admissibles au programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage du BEIÉ;
- Considérant** que Le MAMROT vient d'émettre certaines réserves juridiques quant à la compétence des municipalités à vendre de l'énergie par le biais des réseaux de chaleur provenant de chaufferies à la biomasse forestière à certaines catégories d'immeubles publics, ce qui met en péril la réalisation de certains projets;
- Considérant** que le Code municipal (article 7 et suivants) permet à une municipalité de construire des immeubles pour les vendre ou les louer à une commission scolaire, à un établissement de santé, à la Société immobilière du Québec (SIQ) et à un Centre de la petite enfance (CPE);
- Considérant** que la Loi sur les compétences municipales permet aussi à une municipalité de produire (et de vendre) de l'énergie par le biais d'un parc éolien ou d'un barrage hydroélectrique, mais pas par le biais d'un réseau de chaleur provenant d'une chaufferie à la biomasse forestière;
- Considérant** que le chauffage à la biomasse constitue une alternative économique pour le chauffage des édifices publics dans les petites communautés forestières en plus d'être un substitut au chauffage conventionnel en réduisant la production de gaz à effet de serre et la dépendance aux hydrocarbures, tout en générant des retombées économiques locales par la diversification de l'utilisation de cette ressource dans un contexte de développement durable;
- Considérant** que La Matapédia est un précurseur du développement de cette filière et qu'elle a créé un réseau d'expertise et de valorisation de la biomasse forestière qui lui confère le statut de pôle d'excellence dans ce domaine;
- Considérant** que cette filière est une alternative valable pour l'ensemble des régions forestières du Québec;
- Considérant** que la municipalité est la structure la mieux adaptée pour réaliser et opérer des chaufferies et des réseaux de chaleur pour l'ensemble des édifices publics dans les petites communautés ;

Considérant qu'il y a lieu de clarifier et d'élargir les compétences des municipalités dans la réalisation et l'opération de réseaux de chaleur provenant de chaufferies à la biomasse forestière destinés à l'ensemble des édifices publics de leur territoire;

En conséquence, sur une proposition de Mme Charline Chabot, appuyée par Mme Edes Berger, il est résolu :

1. que la Municipalité d'Alberville adresse une demande au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) pour modifier les Loi municipales afin de clarifier et d'élargir les compétences des municipalités dans la réalisation et l'opération de réseaux de chaleur provenant de chaufferies à la biomasse forestière destinés à l'ensemble des édifices publics de leur territoire;

2. Que la présente résolution soit transmise à :

- M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
- M. Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent et député du comté de Matane-Matapédia
- M. Gaétan Lelièvre, Ministre délégué aux Régions et Ministre responsable de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
- M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- M. Éric Forest, président de l'union des municipalités du Québec (UMQ)
- M. Yoland Légaré, président du réseau d'expertise et de valorisation de la biomasse forestière
- M. Claude Dupuis, président de la Fédération québécoise des coopératives forestières
- M. Renaud Savard, président, Gestion conseil PMI
- Aux municipalités de Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ère, Saint-Vianney et Sayabec

79-05-2013 : MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013

ATTENDU que plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la

décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux

Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU que la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU que l'Organisation de coopération et de développement économique concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçue l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU que le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par Mme Charline Chabot et appuyé par M. Roger Durette :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault et à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

80-05-2013 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR L'ÉTÉ – SUBVENTION SALARIALE

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que la Municipalité d'Alberville procède à une demande de subvention salariale d'une durée de 20 semaines à 30 heures semaines, auprès du centre local d'emploi afin d'engager une personne pour la saison estivale en prévision d'effectuer des travaux manuels auprès de la municipalité et des organismes communautaires. M. Martin Landry, maire et/ou Mme Claire Sénéchal, directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

81-05-2013 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été soulevées concernant :

- Si des informations ont été prises et des solutions vont être apportées pour améliorer l'indication des chemins.
- Quand vont être réparés les trous dans le rang 5 Sud.

82-05-2013 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 30 min.

Martin Landry Maire

Flaire Sénéchal Directrice générale & Secrétaire-trésorière